



LABEL « POINTS CONSEIL BUDGET »

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Le dossier de candidature doit comporter :

- Le document de candidature au label Point conseil budget tableau, dûment rempli, figurant en annexe du cahier des charges;
- Une lettre signée du représentant légal
 - * Présentant la structure et sa capacité à intégrer le dispositif PCB (ou à s'y conformer dans un délai de six mois après notification de la décision de labellisation)
 - * Décrivant l'expertise, les compétences, les partenariats en place, l'accessibilité, la capacité de l'organisation à assurer les missions des PCB et la file active potentielle
 - * Comportant un engagement sur l'honneur à respecter l'ensemble des exigences du cahier des charges, dont le cadre juridique relatif à la protection des données à caractère personnel ;
- Le formulaire [Cerfa n°12156*05](#) de demande de subvention, complété et signé (rubrique 7. Attestations) ;
- Si disponibles, les éléments financiers : comptes de résultat et bilans financiers des trois derniers exercices, ou à défaut un descriptif des ressources et des charges de la structure ;
- Budget prévisionnel (hormis CCAS et les autres établissements publics) ;
- Si disponibles, les rapports d'activités N-2 et N-1 du PCB, si labellisation antérieure ;
- Les conventions ou projets de conventions partenariales (incluant les mentions RGPD idoines) ;
- Tout élément complémentaire permettant d'attester de l'expertise, des résultats ou de l'ancrage territorial de la structure (facultatif).